

Présentation des résultats de la surveillance de la qualité des eaux de baignade

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 26-06-2008 20:40:42

Le rapport annuel 2007-2008 concernant le programme national de surveillance de la qualité des eaux de baignade des plages du royaume (QEB) a été présenté mercredi à Rabat.

Ce programme est mené conjointement par le ministère de l'Équipement et du Transport et le Secrétariat d'État chargé de l'Eau et de l'Environnement, avec l'appui de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement.

Selon le rapport, les opérations de surveillance de la QEB, qui sont supervisées par le Laboratoire national d'études et de surveillance de la pollution et le Laboratoire public d'essais et d'études, ont concerné cette année 100 plages avec 297 points de prélèvement (75 plages sur l'Atlantique et 25 sur la Méditerranée).

L'évaluation des résultats de cette surveillance, précise le document, est basée sur un traitement statistique des résultats d'analyse micro-biologique, sachant que les campagnes de prélèvement ont été effectuées entre le mois de mai et septembre 2007 avec une campagne de référence réalisée durant le mois de février 2008, et ce conformément à la norme marocaine de surveillance de la QEB et autres standards internationaux et directives de l'OMS-PNUE applicables à la surveillance sanitaire des eaux de baignade.

Le rapport identifie des stations non-conformes aux exigences pour la baignade au niveau des plages de Calabonita (province d'Al Hoceima), Asilah port et Malabata, Tanger Ville (wilaya de Tanger-Tétouan), Miami (Larache), Rabat, Salé (wilaya de Rabat-Salé), Oulad Hmimoune, Aïn Sebaa (Grand Casablanca) et Sidi Ifni (province de Tiznit).

Afin de promouvoir davantage la préservation de la qualité environnementale des plages, le rapport recommande notamment l'activation de la mise en place des stations d'épuration des eaux usées et des dispositifs d'assainissement nécessaires et adéquats, aussi bien pour les rejets solides que liquides au niveau des villes côtières.

Il préconise également de veiller au respect des dispositions des textes réglementaires régissant le littoral, de créer une institution nationale chargée de l'aménagement des zones côtières, de doter les littoraux de schémas directeurs d'aménagement et les plages de plans d'aménagement d'infrastructures de loisirs, d'hygiène et de sécurité.

De même, le rapport souligne l'importance de poursuivre les actions de sensibilisation de la population sur la qualité et la propreté des plages, de renforcer le programme de partenariat avec les communes, les opérateurs économiques et les ONG en matière de gestion des plages, tout en dotant celles-ci en moyens de dépollution.

Dans une allocution à cette occasion, le ministre de l'Équipement et du Transport, Karim Ghellab, a

indiqué que les résultats de la surveillance des plages au titre de cette année montrent qu'il y a "une amélioration sensible" dans la qualité des eaux de baignade, précisant que le taux de conformité a atteint 90,4%, soit une hausse de 19,23% par rapport au taux moyen durant les dix dernières années.

Il a également fait état d'un recul concernant la proportion des stations non-conformes avec 9,59%, la moyenne enregistrée durant les dix dernières années étant de 29,65%.

Selon le ministre, les stations jugées non-conformes sont très vulnérables à l'influence des rejets d'eaux usées qui s'ajoute à l'insuffisance des infrastructures d'hygiène.

M. Ghellab a souligné, dans ce cadre, que les services compétents ne ménageront aucun effort pour améliorer la situation dans toutes les plages, tant sur le plan de l'équipement que celui de la propreté.

Il a également mis l'accent sur l'importance du programme de surveillance de la qualité des eaux de baignade des plages qui a permis de déceler une amélioration, eu égard à l'expérience cumulée en la matière depuis plus de 14 ans d'autant plus que plusieurs plages ont été labellisées "Pavillon bleu" dans le cadre du programme "Plages propres", initié par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, sous la présidence de SAR la Princesse Lalla Hasna.

De son côté, le secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement, M. Abdelkébir Zahoud, a qualifié le programme "Plages propres" de "modèle d'action continue" en matière de sensibilisation et de mobilisation de tous les intervenants en vue d'améliorer la qualité des plages du Royaume et de contribuer à la préservation de l'environnement au niveau du littoral.

Il a rappelé, à ce propos, la nomination, en octobre 2007, de SAR la Princesse Lalla Hasna "Ambassadrice de la côte auprès des Nations Unies", par le programme régional Euro-Méditerranéen pour l'environnement (SMAP III) appuyé par les Nations Unies, traduisant ainsi la reconnaissance de la communauté internationale aux efforts déployés par Son Altesse Royale en faveur de la protection de l'environnement.

M. Zahoud a, d'autre part, appelé l'ensemble des intervenants des secteurs public et privé, la société civile et les collectivités locales à conjuguer leurs efforts en vue d'assurer un aménagement intégré des plages du Royaume et de contribuer à atteindre les objectifs tracés, notamment dans le cadre de la vision 2010.

MAP